



Soucis location appartement

Par **LucieT21**, le **08/01/2016** à **09:44**

Bonjour à tous, rnrnJ'aurais aimé avoir de l'aide sur un problème que j'ai rencontré aujourd'hui. rnrnJe suis locataire d'un logement ainsi que d'un parking dans un immeuble neuf qui fut livré en janvier 2014. Il y avait à priori dans notre parking un problème d'infiltration ou autre, je ne le sais pas exactement. Je paye donc les charges afférentes à la location de ce parking. rnrnJe découvre avant Noël sur une affiche laissée dans le hall de l'immeuble que mon parking est inaccessible du 27 décembre au 5 janvier inclus. La galère, ma voiture doit dormir dehors pendant tout ce temps ! rnrnA la rentrée, je constate qu'un autre panneau est là et qu'il explique que finalement le parking est inaccessible jusqu'au 8 janvier inclus. Je continue donc à me garer dehors en oubliant qu'il y a le marché le jeudi matin (forcément ayant un parking je ne me pose jamais la question !). Le jeudi matin, je pars chercher ma voiture, celle-ci est à la fourrière, marché oblige. 123€ d'amende ! rnrnN'ayant pas les coordonnées du syndic, je contacte mon bailleur pour obtenir une franchise de loyer ou tout du moins pour exprimer mon mécontentement. Celui-ci m'indique que ma colère est légitime et qu'il ne peut rien faire de son côté. Il contacte le syndic pour savoir si une enveloppe est prévue pour dédommager les locataires (très drôle) mais ça se tente. Le syndic lui répond qu'il n'y a aucune contrepartie financière puisque compte tenu du fait que ces travaux font suite à l'émission d'une réserve lors de la livraison de l'immeuble. Et voilà, c'est tout. rnrnIl me semble que ceci ne me regarde pas, moi ce que je vois c'est que durant 13 jours j'ai payé un parking pour rien et ça m'a même coûté 123€ !! rnrnQue puis-je faire pour obtenir un éventuel "dédommagement" ? Quels sont mes droits dans cette situation ? rnrnMerci pour votre aide, rnBonne journée, rnLucie